

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2026-43 SEANCE DU 2 OCTOBRE 2026**

Date de la Convocation
28/09/2026

Date de l’Affichage
28/09/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 9
Absent(es) : 2
Représenté(es): 2
Non représenté(es) : 0

Objet de la délibération
sur la désignation d’un titulaire
et d’un suppléant à la CLECT
(Commission Locale
d’Evaluation des Charges
Transférées)

L’an deux mil vingt-six, le deux octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Philippe BARRAULT, Mme Marie CORNET-VERNET,
M Grégory THIBAUD **Adjoint**,
M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Christine PINCE, Mme Sonia CORNEBISE, Mme Oriane PODEVIN, Mme Katy PERCHEREAU **Municipaux**.

ABSENTS et REPRESENTES

M Romain SUINOT représenté par Mme Katy PERCHEREAU
M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe BARRAULT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sonia CORNEBISE

Le Conseil municipal,

VU le code Général des Impôts et notamment le IV de l’article 1609 nonies C ;

VU la délibération n° 2026.3.15.87 du 1^{er} juin 2026 du Conseil communautaire de la communauté d’agglomérations de Melun-Val-de-Seine, portant composition de la CLECT (Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées) ;

CONSIDERANT que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la présente mandature ;

CONSIDERANT que par une délibération n° 2026.3.15.87 en date du 1^{er} juin 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un titulaire et un suppléant par commune ;

CONSIDERANT que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le conseil municipal parmi ses membres ;

Le Maire propose de désigner Mme Marie CORNET-VERNET titulaire et Mme Katy PERCHEREAU suppléante, représentants de la commune au sein de la CLECT ;

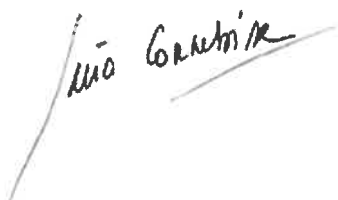
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à L'unanimité :

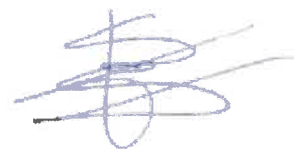
DESIGNE Mme Marie CORNET-VERNET titulaire et Mme Katy PERCHEREAU suppléante, représentantes de la commune au sein de la CLECT.

Fait à Boissettes le 2 octobre 2026

Secrétaire de séance
Sonia CORNEBISE



Le Maire,
Thierry SEGURA



Monsieur le Maire,
-certifie le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours
Pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif
De Melun dans un délai de deux mois à compter de
L'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
Informatique « Télérecours citoyens » accessible par
Le site internet www.telerecours.fr